

RECONSTRUIRE

le système universitaire haïtien

ASSISES INTERNATIONALES
Montréal, les 25 et 26 mai 2010

Une mobilisation
internationale
concertée et
durable

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR
DES UNIVERSITÉS HAÏTIENNES

PORT-AU-PRINCE, MAI 2010



SOMMAIRE

PAYSAGE UNIVERSITAIRE HAÏTIEN	5
Ressources humaines	9
Programmes et cursus	10
Locaux	11
PROFILS D'EXCELLENCE PAR ETABLISSEMENT	12
PERSPECTIVES COMMUNES.....	13
Actions d'urgence : des campus aux camps.....	13
Convergences académiques et renforcement pédagogique, à moyen terme	14
Le statut de l'étudiant	18
Le statut d'enseignant-chercheur	19
Pour une Cité Universitaire Internationale, à plus long terme.....	20
ANNEXES	22

Dans le séisme qui a touché la capitale haïtienne, on est frappé par le caractère impressionnant des dégâts matériels : le palais national, le parlement, le palais de justice, la direction des impôts, etc. sont réduits en poussière. Tous les symboles de la représentation nationale et les éléments de l'organisation du pouvoir ont été détruits. Certains directeurs généraux sont morts avec leurs collaborateurs dans l'effondrement de leurs bureaux. C'est dire que l'ébranlement physique des lieux vient ponctuer de façon tragique la faillite, considérée comme consommée depuis une décennie, de l'Etat haïtien.

Néanmoins, dans la douleur, on ne peut s'empêcher d'être également frappé par le courage dont a fait montre la population et la solidarité qui s'est manifestée dès les premiers instants ayant suivi le désastre. Le chaos annoncé ne s'est pas produit. Les lieux ont été sévèrement touchés, mais les liens sont restés intacts : entre voisins, entre parents, entre collègues, l'entraide est patente et révèle des réserves d'humanité dont on ne croyait plus les Haïtiens capables entre eux. Des comités de vigilance se sont créés pour assurer l'évacuation des blessés et l'organisation des soins, la collecte des ordures, la distribution de l'eau et la vigilance nocturne autour des camps pour éviter les pillages.

A l'évidence, Haïti ne pourra pas se remettre seule de pareil dommage. L'aide étrangère afflue, généreuse, mais l'enseignement supérieur ne figure pas dans le calendrier des priorités du gouvernement. La part réservée à l'école fondamentale et secondaire, pour des raisons d'équité sociale évidente et compréhensible, a toujours primé dans la répartition des ressources publiques allouées à l'enseignement en général. Le système ancien de la formation à l'étranger de l'élite locale a prévalu jusqu'à aujourd'hui. Que les États-Unis et le Canada devancent la France comme destination principale des étudiants haïtiens titulaires d'un baccalauréat ne change rien au fond du problème. Il faut aider Haïti à former elle-même ses cadres et leur donner les moyens de rester travailler sur place par des mesures incitatives en faveur de l'enseignement et de la recherche. Investir dans les murs, c'est bien, investir dans l'humain, c'est mieux.

Pour se relever le pays aura besoin de l'engagement de toutes les bonnes volontés ; c'est ainsi qu'il faut interpréter l'engagement de nouveaux acteurs de la scène éducative et universitaire haïtienne : le Brésil, Cuba, le Venezuela. Cette coopération sud-sud offre l'intérêt que lesdits partenaires étrangers sont ou ont été confrontés récemment, à des degrés divers, sur leur territoire à des problèmes similaires liés à la pauvreté de masse, l'analphabétisme et l'exode des cerveaux. Cette générosité ne vaut que si les Haïtiens se donnent les moyens d'assurer eux-mêmes la relève, car dans la longue durée, le pays devra compter d'abord sur ses propres forces, ses propres talents.

A partir du constat que les Haïtiens formés à l'étranger ne reviennent pas pour la plupart travailler au pays, le pari est de renverser la tendance et d'offrir aux étudiants haïtiens un cadre de formation universitaire et professionnelle de qualité répondant aux besoins de la reconstruction de Port-au-Prince et du développement du pays.

Parmi les principaux chantiers de la reconstruction, le système universitaire est stratégique : il représente l'avenir de l'État. Telle est l'école, tel est l'État. Un lieu d'apprentissage et de liberté ou un espace de punition permanente et de libertés bafouées ? En Haïti, l'urgence est telle qu'il faut relever à la fois les murs et le niveau du personnel.

Les maux de l'Université en général sont multiples et notoires : éparpillement des sites, mauvais équipement des salles, sous-qualification des enseignants, etc. Les pays francophones, la France et le Canada en particulier, ont répondu sans délai à l'appel des collègues et étudiants haïtiens, à l'heure de l'épreuve, par des accueils spontanés, des propositions de bourses et des débours importants, aidé à surmonter le traumatisme collectif de la cessation brutale des cours. Ces partenaires entendent participer pleinement à la relève du système universitaire haïtien. Les journées de réflexion qui se sont tenues sous l'égide de la Conférence des Recteurs et Présidents d'Universités de la Caraïbe (CORPUCA), à Santo Domingo, en février, à l'invitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), à Paris, en mars, et la mission française de l'Agence Interinstitutionnel de la Recherche pour le Développement (AIRD) d'avril 2010, à Port-au-Prince, ont abouti à l'idée qu'il fallait inscrire dans la longue durée l'action solidaire francophone, tout en encourageant l'ouverture du milieu universitaire haïtien sur les autres aires linguistiques de son environnement régional.

Il s'agit de rien moins que de sanctuariser un montant d'environ 500 millions d'euros sur 10 ans pour financer la relance du système universitaire national. En suivant ces recommandations, il apparaît que les revendications des différents participants à ces forums convergent vers la nécessité d'un accord cadre qui fasse fond sur les collaborations internationales déjà existantes et en développe de nouvelles répondant à l'urgence de la situation créée par le séisme du 12 janvier 2010.

Le constat liminaire que l'on peut faire est celui de l'éparpillement de l'enseignement supérieur en institutions multiples et de force très inégale, d'une part, l'indigence de la recherche, d'autre part. Cette situation n'est pas une conséquence du tremblement de terre qui a dévasté l'ensemble de la région métropolitaine, mais le résultat d'une désaffection durable qui a éloigné le secteur de l'enseignement universitaire des préoccupations des autorités publiques. En revanche, le tremblement de terre a provoqué un

exode accéléré des cadres et des étudiants, certains pour une durée courte, d'autres plus durablement, voire définitivement.

Le paradoxe de la situation tient dans l'affirmation par tous de la nécessité d'inscrire l'enseignement universitaire et la recherche au cœur du calendrier dans les mesures nécessaires à la relève de la situation.

La question se pose de savoir si les discours ne sont qu'une façon commode de se dédouaner de ne rien faire en faveur de ce secteur, ou s'il existe des obstacles objectifs à la réalisation du saut qualitatif et quantitatif nécessaire pour sortir de l'ornière le système d'enseignement supérieur haïtien.

Le propos est de trouver les moyens de mettre fin sans délai à la fuite des étudiants et des enseignants laissés désemparés par le séisme, mais il s'agira à plus long terme, de créer les conditions d'un maintien sur place de forces vives, formées dans le pays, par le biais d'un système d'enseignement rénové, débouchant sur des savoir-faire utiles à la société et donnant lieu à des emplois correctement rémunérés.

Nous proposons une analyse à trois pas de temps, qui considère, en premier lieu la situation d'avant le 12 janvier 2010, de façon à bien distinguer les effets du séisme, qui sont conjoncturels, des effets structurels, plus lointains, de l'absence de mesures opportunes en faveur de ce secteur depuis plusieurs générations. Puis nous proposerons un calendrier d'activités et d'actions possibles à moyen terme, en vue de la relance du système universitaire haïtien. Enfin nous proposons des actions à plus long terme pour enraciner durablement et efficacement les établissements d'enseignement et de recherche dans le paysage intellectuel caribéen, francophone en particulier.

1 PAYSAGE UNIVERSITAIRE HAÏTIEN

Jusqu'à la création de l'Université d'État d'Haïti (UEH) en 1944, l'enseignement supérieur en Haïti a fait l'objet d'une évolution erratique marquée par le désintérêt du pouvoir pour le savoir et la connaissance. Certes, en 1815, le roi Henry Christophe fonda l'Académie d'Haïti, sur le modèle anglais, mais il ne s'agit que d'un début timide, resté longtemps sans suite. Cette institution comprenait une École de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie, une École des Arts et Métiers et une École d'Agriculture. Durant tout le XIX^e siècle, c'est en Europe, en particulier en France que se forme l'élite intellectuelle du pays, les grands noms de la littérature et des arts sont liés au retour au pays de personnes ayant vécu un temps à l'étranger avec le but de se former ou de se perfectionner. Cette solution a permis d'avoir une intelligentsia de qualité, mais limitée en nombre. Le XX^e siècle ne change rien à ce dispositif jusqu'à ce que le tournant des années 1970 fasse apparaître une polarisation croissante des universités nord-américaines dans le recrutement des étudiants haïtiens. A partir des années 1990-2000, la République dominicaine apparaît comme une destination accessible, aujourd'hui choisie par plus de 15 000 étudiants nationaux. Cet engouement pour les études à l'étranger et la réorientation de destination des étudiants est la conséquence d'une double inflexion dans le paysage universitaire : le recrutement dans des couches nouvelles, l'augmentation sensible du nombre de bacheliers. Il y a donc eu élargissement de la demande à la fois pour des raisons démographiques et des raisons sociales. En ce sens, il est permis de dire que l'enseignement supérieur est le reflet de l'évolution politique et démographique d'Haïti. Mais comme souvent, c'est avec beaucoup de retard par rapport aux voisins cubain et dominicain, pour ne rien dire de Porto Rico et de la Jamaïque, que les autorités haïtiennes ont commencé à considérer la question de l'enseignement supérieur comme relevant du domaine public. La formation universitaire était l'apanage d'une élite formée par nécessité et prédilection à l'étranger.

Il fallut attendre la deuxième moitié du XIX siècle pour voir se mettre en place les fondements du paysage universitaire national avec l'entrée en fonction du ministre de l'éducation nationale, Elie Dubois, dont l'œuvre en faveur de l'enseignement est sans pareille. C'est à son initiative qu'est créée l'École de Droit, en avril 1860. L'Université Autonome de Santo Domingo date de 1534! En 1902 est fondée la Faculté des Sciences. Mais c'est à l'Occupation américaine que l'on doit le redoublement le plus significatif de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur. En effet, durant cette période sont créées ou renforcées les écoles suivantes : la Faculté de Médecine et de Pharmacie, la Faculté d'Agronomie et de

Médecine Vétérinaire. D'autres établissements viennent peu à peu compléter ce dispositif académique qui préfigure l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), ce sont, par ordre chronologique : l'École Normale Supérieure, la Faculté d'Ethnologie, l'Institut National de Gestion et des Hautes Études Internationales (INAGHEI), la Faculté de Linguistique Appliquée et enfin l'Institut d'Études et de Recherches Africaines d'Haïti (IERAH).

Le fonctionnement de l'UEH est fixé par le décret du 16 décembre 1960. Son rôle est de gérer l'enseignement supérieur dans son ensemble. Mais le mode de fonctionnement a longtemps reflété les modes autoritaires de fonctionnement du régime dictatorial des Duvalier. C'est précisément pour mettre fin à cet état de fait que la constitution de 1987 a posé un certain nombre de garde-fous pour éviter les dérives autoritaires. Dans ce contexte, on comprend que les statuts insistent sur la dimension collégiale des directions de facultés et des décisions administratives, de là également le sentiment d'indépendance frileux des autorités académiques dès lors qu'il est question de directives communes émanant du pouvoir, quel qu'il soit.

Il importe de retenir l'échéance de 1987 comme un repère commode pour analyser la situation de l'enseignement supérieur en Haïti. Avant cette date, l'UEH était le seul établissement autorisé à dispenser un enseignement supérieur, ainsi que l'Université Adventiste d'Haïti, (UNAH) qui remonte à 1947. Pendant la période de la dictature, ce monopole de fait a pu subsister à la faveur de l'atonie du paysage politique et intellectuel du pays, l'exode organisé des cerveaux par la dictature et la propension des Haïtiens à aller se former à l'étranger. Les postes de responsabilité faisant l'objet de tractations politiques, le fonctionnement de l'Université s'est trouvé conditionné par l'allégeance de certains de ses cadres au régime et en échange, l'absence de concurrence sur le marché de l'enseignement supérieur. La contrepartie de cette situation, c'est l'état de léthargie dans lequel s'est trouvé le secteur, et la concentration dans la capitale de toute l'infrastructure universitaire, à l'image de la macrocéphalie urbaine en train de se mettre en place sous le régime des Duvalier.

Mais depuis les années 1980, on a assisté à un renversement de tendance, une partie substantielle de l'élite se formant directement sur place. Les catégories populaires ont accès à une éducation autrefois considérée comme l'apanage des plus riches. L'engouement des travailleurs les plus humbles pour les études offertes comme un viatique à leurs enfants se traduit par un renforcement des effectifs dans le supérieur. Même de mauvaise qualité et sans accréditation de l'État, l'enseignement dispensé dans le plus grand nombre des établissements reflète l'incapacité de l'État à répondre de façon adéquate à une demande sociale forte en matière d'éducation et de culture.

En effet, depuis 1987 on assiste à une multiplication des centres universitaires privés ; un élément de plus qui voulait démontrer le rôle fondamental à jouer par l'université dans la nouvelle dynamique qu'embrasse la société. Le secteur privé de l'enseignement supérieur haïtien constitue un canal qui permet dans une certaine mesure de démocratiser la formation supérieure en Haïti en ouvrant donc la porte de l'enseignement supérieur, même de médiocre qualité parfois, à des couches sociales tenues à l'écart dans l'ancien système, faute de places pour tout le monde.

Le système de l'Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) en Haïti est régi selon le principe de l'autonomie et de l'indépendance des établissements, pour éviter de reproduire le système d'avant 1986 où le pouvoir politique avait barre sur les autorités académiques et les nommait sans tenir compte des compétences et des usages internes aux facultés. Le principe de la constitution de 1987 repose sur la volonté manifeste de corriger les travers hérités de la dictature et de lancer sur de nouveaux rails la gouvernance de l'ESR en Haïti. Aujourd'hui, l'ESR relève d'une direction technique dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), et à ce titre ne fait l'objet d'aucune prévision budgétaire annuelle spécifique. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur public reçoivent une dotation annuelle dont ils ont totale liberté d'affectation et d'usage. L'UEH reçoit une dotation annuelle d'environ 400 millions de gourdes, les universités publiques en région en reçoivent environ 8 millions. Cette somme est notoirement insuffisante pour faire face aux frais de fonctionnement et aux investissements nécessaires à l'accueil d'un public de plus en plus nombreux.

A la tête de chaque IES se trouve un recteur lequel est secondé dans son action par un Conseil de l'Université et des doyens à la tête de chaque faculté. Le Conseil de l'Université est l'organe de direction et de supervision la plus haute autorité de l'UEH. L'administration centrale est confiée à un Conseil Exécutif assisté d'un Administrateur et d'un Secrétariat Général. Chaque faculté est administrée par un Conseil de Direction ou de Coordination élu par une assemblée constituée d'enseignants et d'étudiants. Le recteur est assisté de deux vice-recteurs : l'un aux affaires académiques, l'un à la Recherche, également élus, pour quatre ans, par un Conseil tripartite de 36 membres formés par les délégués du Conseil Exécutif de l'UEH, du Conseil des Directions et des Représentants d'étudiants. Depuis 1997, la vie universitaire est régie par les dispositions transitoires qui consacrent : l'indépendance de l'UEH, la liberté de gestion, l'autonomie financière et l'inviolabilité de l'espace universitaire.

Lorsque l'IES est de taille modeste, la fonction de recteur et de doyen se confondent, mais les prérogatives restent les mêmes : le recteur définit le cadre conceptuel et

les relations avec le monde académique et scientifique, le doyen se charge des programmes et des relations et de la gouvernance internes de l'IES. Les recteurs et chefs d'établissements sont élus par le conseil d'administration concerné en toute indépendance.

Il existe à ce jour environ 200 institutions d'enseignement supérieur (IES) en Haïti, dont seulement 47 ont reçu l'accréditation nécessaire de la part du MENFP pour délivrer des diplômes. L'UEH, 25 000 étudiants au total, compte onze facultés qui sont réparties dans différents sites, le plus important étant celui de Damien, où se trouve la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV). Plus de 40 spécialités sont ainsi représentées au sein de l'UEH. Cela en fait le navire amiral du système universitaire haïtien, et à ce titre un partenaire incontournable de toute politique de relève du système éducatif national. Chaque établissement est divisé en facultés correspondant aux différentes disciplines enseignées. Ces établissements dispensent généralement un enseignement de premier cycle étalé sur trois ou cinq ans, selon les domaines, sanctionné par la délivrance d'une licence. Exception à cette règle, la faculté de médecine délivre un diplôme de doctorat au bout de six années d'études, la faculté d'ethnologie autorise la poursuite des études au-delà de la licence pour l'obtention d'une maîtrise, deux années après l'obtention de la licence. Certains établissements de l'UEH délivrent un certificat d'études au bout de deux ou trois ans.

Certaines institutions ne dispensent des cours que le soir, elles représentent le 1/6 des effectifs d'étudiants. Cela s'explique par le fait que certains IES sont en fait des établissements d'enseignement secondaire (EES) le jour et reçoivent leur contingent d'étudiants à la tombée de la nuit. Cela facilite également la poursuite des études à des catégories de travailleurs soucieux de continuer leur formation tout en exerçant un travail salarié.

Il est à observer que l'organisation de l'enseignement supérieur dans le privé reprend les grands traits de l'organigramme du public. C'est ce qui explique que les programmes de formation soient peu différenciés. Cependant, cette similitude ne se retrouve pas dans leurs relations : il n'y a quasiment aucun lien entre établissements publics et privés, ni même entre les autres institutions d'enseignement supérieur public. Cette situation d'isolement et d'indifférence institutionnelle ne joue pas en faveur d'un développement de l'enseignement supérieur de qualité compte tenu de la capacité limitée en matière de ressources humaines, matérielles et financières.

Ressources humaines

Ce pays qui passe pour l'un des plus créatifs de la Caraïbe en matière d'art et de culture, de peinture et de littérature souffre pourtant d'une carence d'encadrement avérée. Que serait Haïti si ses peintres avaient bénéficié de conditions de formation plus efficaces ? Les meilleurs enseignants sont happés par les pays étrangers qui offrent de meilleures conditions de revenus, les plus obstinés s'acharnent à exercer leur métier d'enseignant ou de chercheur dans un environnement matériel difficile, pour ne pas dire hostile. Les rémunérations sont aléatoires et insuffisantes. Un professeur d'université gagne moins qu'un maçon, chef de chantier, par exemple. Le principal souci des collègues haïtiens, c'est la difficulté à vivre de leur métier d'enseignant-chercheur. Rappelons que la part du budget national consacré à l'enseignement supérieur est limitée à 0,4%, ce qui en dit long sur les rémunérations des enseignants, les conditions d'accueil et les perspectives de carrière dans le métier. De plus, la plupart des enseignants universitaires (environ deux mille en tout, dont 600 à l'UEH) n'ont pas dépassé le niveau de la licence, leur dévouement à la tâche ne suffit pas à masquer certaines défaillances, et les méthodes pédagogiques ne sont pas toujours pertinentes. Faute de remise à niveau et faute de matériels pédagogiques, les enseignants sont souvent astreints à des cumuls d'emplois pour pouvoir atteindre un salaire décent. Cela se fait au détriment du travail essentiel qui est d'enseigner et de faire de la recherche. A peine 347 enseignants sont à temps plein, mais 1511 sont à temps partiel. A peine 11% des enseignants sont titulaires d'un doctorat et actuellement il n'y a que deux enseignants titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et par conséquent capables de diriger des thèses de doctorat.

A ce jour, une infime minorité d'enseignants sont capables de se passer d'une activité annexe, qui souvent est la principale source de revenus. C'est dire que les salaires distribués ne suffisent pas à retenir le personnel qualifié et que l'enseignement est rarement l'activité principale des enseignants. Cela pose la question de la formation des cadres et de leur rémunération notoirement insuffisante. La majeure partie du corps enseignant est constitué d'hommes : 14% de femmes, qui sont sensiblement plus diplômées que leurs collègues masculins (18%, contre 11% chez les hommes).

Il y a actuellement 30 000 nouveaux bacheliers par an en Haïti, c'est à peu près le nombre de places disponibles dans l'ensemble de l'UEH, c'est dire que, pour bien faire, et offrir une chance à chacun des jeunes sortant de l'école secondaire avec succès, il faudrait augmenter de plus de 100% la capacité d'accueil des établissements actuels. On dénombre 60 000 étudiants au total dont 28 000 relèvent de l'UEH.

Le tremblement de terre aura provoqué la mort d'environ 200 enseignants et d'au moins 6000 étudiants tous établissements confondus. Certaines disciplines sont particulièrement éprouvées : la linguistique, la géographie. Il est difficile d'évaluer le nombre de ceux qui ont quitté définitivement ou temporairement le système, tant que les cours n'ont pas repris. Il faudra attendre la rentrée prochaine pour avoir une idée exacte des forces restantes après la catastrophe. Un grand nombre de sites universitaires sont occupés par des camps de réfugiés ou sont placés dans leur proximité immédiate. De nombreux étudiants, voire des professeurs, vivent encore sous des tentes, dans des camps. C'est dire que les endommagements ne se limitent pas aux locaux et au personnel des établissements, mais doivent prendre en compte la détresse dans laquelle se trouvent les étudiants.

Programmes et cursus

L'année académique est divisée en deux semestres de 13 et 18 semaines chacun. Les cours durent généralement deux heures. Mais il faut ici insister sur le caractère disparate des programmes d'enseignement. Les exigences académiques varient d'un établissement à l'autre et les équivalences sont aléatoires. De là la faible mobilité des étudiants. En revanche force est de constater qu'à la diversité des programmes répond, en contrepoint, la communauté du vivier des professeurs : ce sont le plus souvent les mêmes qui interviennent dans les différents établissements. Cela favorise, de fait, l'harmonisation, sinon du contenu pédagogique, du moins des méthodes et des modalités de contrôle des connaissances.

Chaque année les établissements d'enseignement supérieur distribuent environ 2000 diplômes (2179 en 2008, dont 1305 hommes, et 874 femmes) toutes disciplines confondues. Parmi lesquels 120 doctorats de médecine. Dans cette dernière discipline, on note une sensible revanche des femmes sur les hommes : 65 contre 63 en 2008. Au niveau de l'UEH on constate un léger avantage des hommes en effectif, mais globalement l'équilibre des genres est respecté et il n'existe aucune limite d'accès à l'université lié au sexe.

Trois universités offrent une formation doctorale, en dehors de l'UEH : l'Université Lumière, l'Université Quisqueya (UniQ) et l'Université Notre Dame d'Haïti. Il s'agit de doctorat de médecine. La plupart des autres établissements délivrent des licences ou des maîtrises ou M1 du Licence-Master-Doctorat (LMD) européen. Les étudiants qui veulent poursuivre leurs études doivent aller à l'étranger. Cependant, il est intéressant de souligner l'existence de quelques programmes de Master 2 à l'UEH et à l'UniQ, largement supportés par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre de ses activités de filières scientifiques en région.

En dehors de la formation purement hospitalière des spécialités médicales et chirurgicale, les formations universitaires au niveau du troisième cycle sont pratiquement inexistantes en Haïti. L'Université Quisqueya vient de créer la première école doctorale du pays : l'ED « Société – Environnement ». L'Université d'État d'Haïti travaille, en collaboration avec les universités francophones de Belgique, sur la création de deux autres écoles doctorales.

Locaux

L'UEH est répartie en 18 campus, dont 11 dans la région métropolitaine. Le dispositif universitaire comprend 13 autres établissements publics accrédités par l'Etat et 145 établissements privés, dont un nombre significatif (135) est fait d'établissements religieux ou affiliés à une église.

L'éparpillement constitue le mal récurrent de l'enseignement supérieur en Haïti. Les IES sont souvent des locaux d'habitation affectés à un usage pédagogique pour lequel ils n'étaient pas bâtis. De là l'inadaptation des lieux à un usage didactique et les nuisances associées à un voisinage parfois bruyant, pollué ou mal commode pour dispenser un enseignement de qualité. Selon les résultats de l'enquête lancée par Creutzer Mathurin en 1997, 45% des établissements enquêtés déclaraient disposer d'installations adéquates pour mener leurs travaux de laboratoire. Mais cela sans préjuger de la vétusté dudit matériel.

Le tremblement de terre du 12 janvier a durement éprouvé les locaux et laissé sans abri la plupart de nos partenaires de l'AUF. De façon générale, sur les 32 établissements de taille respectable que compte la capitale, 28 sont déclarés inutilisables, les autres sont sujets à des réparations majeures qui confinent à une mise en chantier sans délai (voir en annexe 1, le détail par établissement).

Annexe 1

Bilan du séisme et mesures prises par les établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA.

Réunion de crise de Bureau Elargi de la CORPUCA

25 et 26 Février 2010

Wilson Laleau

2 PROFILS D'EXCELLENCE PAR ÉTABLISSEMENT

Dans cette section, nous abordons la question de la nécessaire convergence des établissements d'enseignement supérieur, public et privé, afin d'éviter les doublons et la déperdition des forces. L'idée est de permettre à chaque établissement de concentrer ses efforts dans les domaines où il dispose d'un avantage en terme académique, ou au contraire ceux où il affiche une carence à corriger. Chaque établissement présente ici ce qu'il considère son cœur de métier et les moyens de monter en puissance dans la discipline.

La version finale du présent document inclura le profil d'excellence de chaque établissement.

3 PERSPECTIVES COMMUNES

Les perspectives communes s'inscrivent dans une dynamique à trois pas de temps : les actions d'urgence, les actions à moyen terme, les actions à long terme. Les premières visent à arrêter l'hémorragie des enseignants et des étudiants qui se sont précipités dans les consulats étrangers dans l'espoir d'obtenir un visa pour quitter le pays en relançant sans délai l'accueil sur place des intéressés. Les actions à moyen terme cherchent à rapprocher les établissements sur le double plan pédagogique et spatial de façon à provoquer une émulation et une synergie qui pour le moment font cruellement défaut. Les actions à long terme visent à mieux ancrer l'université dans la société et en faire le fer de lance du développement durable et équitable dont se languit la société depuis des générations en mettant en place un système de formation corrélé au marché de l'emploi et aux besoins spécifiques du pays.

Actions d'urgence : des campus aux camps...

Depuis le séisme, les établissements d'enseignement supérieur haïtien se sont lancés dans des opérations d'urgence qui visent à pallier les difficultés matérielles rencontrées par les sinistrés et affirmer la solidarité des universités avec le peuple haïtien. Ces interventions, spontanées, ponctuelles et dispersées sont en voie de systématisation par le biais des mesures collectives envisagées dans le cadre de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). En effet, les établissements membres de la CORPUCA sont d'accord pour mettre assez rapidement en place un protocole d'intervention qui doit faire la passerelle entre les Camps et les Campus, afin de rappeler la filiation commune des deux termes à partir de la racine latine. Les interventions seront échelonnées de façon que chaque partenaire prenne en charge un secteur de la ville pour une animation scientifique et pédagogique adaptée au public, mais avec le souci permanent de donner une information pertinente, à jour et scientifique à la population des abris provisoires. L'idée est d'envoyer un message de solidarité aux habitants et, en même temps, de jeter un pont entre les universités et la population la plus démunie qui n'aurait sans cela aucune chance d'accéder au savoir.

Les établissements partenaires se sont vu allouer une somme de 150 000 euros répartis selon les besoins de chacun et en fonction du poids numérique de chacun. Cette

somme a pour objet de financer des microprojets de recherche et d'encadrement scientifique à l'intention des professeurs. Le propos est de donner ainsi un moyen de subvenir à leurs besoins dans l'urgence à des enseignants dont la plupart, étant vacataires, ont perdu avec la fermeture des universités toutes sources de revenus. Ces microprojets sont laissés à la discrétion des établissements, en accord avec l'AUF qui cherche ainsi à maintenir l'activité scientifique susceptible de maintenir en éveil le monde académique et retenir sur place les forces vives du système académique.

Dans un autre ordre d'idée, les chefs d'établissements sont intéressés à la mise en place d'une double structure d'animation et de supervision de la communauté scientifique nationale. Ils proposent la formalisation, avec l'aide de l'AUF, des efforts entrepris dans le cadre de la CORPUCA en vue de la création d'une conférence des recteurs haïtiens, d'une part, et d'un comité national pour l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part. Une telle mesure aura l'avantage insigne d'anticiper le nécessaire dialogue avec les autorités politiques en créant l'instance inter-académique susceptible de devenir le partenaire privilégié de l'État lorsqu'il se donnera les moyens d'une gouvernance du secteur. Il s'agit de projets anciens, longtemps remis à plus tard et qu'il devient urgent de mettre en œuvre. En effet, on trouve des traces d'une telle préoccupation dans les tentatives de mettre sur pied un Office National de l'Enseignement Supérieur, en 1987, au moment où le changement de régime autorise les projets les plus audacieux. Aujourd'hui, le moment semble propice pour relancer le débat et mettre sur de nouveaux rails un projet, certes ancien, mais novateur dans le paysage intellectuel et académique national. A cet effet, l'AUF met à la disposition de ses partenaires haïtiens un fonds d'urgence de 10 000 Euros destiné à l'initiation de ce double projet.

Convergences académiques et renforcement pédagogique, à moyen terme

Il n'existe pas à ce jour d'instance académique pour capitaliser l'ensemble du potentiel intellectuel du pays. Les recteurs et doyens se prononcent en faveur de la création d'une académie des sciences et des arts pour donner à l'expression de la culture haïtienne l'outil nécessaire à son rayonnement. Cette académie pourrait se pencher sur les questions d'intérêt général et en particulier représenter une autorité scientifique légitime capable de se prononcer sur les sujets d'importance publique. Cette académie serait composée de personnalités reconnues pour la qualité de leurs travaux et leur probité intellectuelle et l'intérêt de leurs écrits. Les membres en seraient élus et siègeraient par collèges disciplinaires correspondant aux grandes orientations de l'enseignement et de la recherche dans le pays.

Les réformes envisagées demandent un appoint de moyens et de l'imagination. C'est pour cela que les recteurs et doyens haïtiens plaident en faveur de la création d'une Fondation chargée de recevoir et de gérer les fonds nécessaires au financement de la reconstruction de l'enseignement et de la recherche en Haïti, de façon à mutualiser certaines dépenses et surtout à garantir la traçabilité des fonds mis à disposition pour éviter la dilution des sommes déboursées. Cette Fondation serait régie comme une association à but non lucratif. Cette Fondation servirait, entre autres, de plateforme de capitalisation des transferts effectués par les Haïtiens de l'étranger en vue du financement spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les recteurs et doyens d'universités se sont également prononcés en faveur d'une convergence des programmes et des cursus. En effet, les différents établissements suivent des modèles pédagogiques et travaillent dans un cadre didactique qui est rien moins qu'hétéroclite. Il n'y a pas d'harmonisation au niveau national ni de conformité par rapport aux critères académiques internationaux. Les établissements jouissent d'une liberté très grande sur le plan académique. C'est une conséquence de la diversité de leur origine et de la complexité des coopérations internationales qui les font entrer dans des programmes très disparates.

Le propos est de dépasser ces clivages et de faciliter la mise en place d'un cahier de charge commun dans lequel les différents établissements puissent se retrouver. Cela passe par l'élaboration de programmes, de contenus scientifiques et de supports pédagogiques similaires donnant lieu à un protocole de diplomation commun. C'est dans cet esprit que les membres de l'AUF ont défini un profil d'excellence qui souligne les points forts de leurs formations respectives. Cela permettra de mieux engager le dialogue nécessaire au regroupement des forces en vue de la relève. L'idée est d'aider chaque partenaire à renforcer le domaine où il a le plus de force de façon à viser à l'excellence dans au moins une discipline. Ainsi se définit une palette académique complète mais répartie entre plusieurs établissements.

Les établissements d'enseignement supérieur envisagent avec intérêt la constitution d'un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) afin de créer une masse critique capable de compter dans la compétition entre les établissements qui se fait à l'échelle régionale. En regroupant leurs forces, les établissements haïtiens augmentent leur chance d'excellence et de notoriété plutôt que l'émiettement actuel qui vaut anonymat et manque de moyens. Un tel rapprochement existe déjà dans les faits, avec la présence des mêmes enseignants dans le trombinoscope des principaux établissements. Mais la distance d'un local à l'autre, les délais de transport sont tels, dans la capitale en particulier, que les

professeurs arrivent souvent en retard et ne peuvent assurer qu'une partie de leur cours. Il existe de nombreux terrains d'entente entre les partenaires de l'AUF en matière de programme et de pédagogie, il faudrait en systématiser la pratique et formaliser le recours en adoptant une charte de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce propos, chaque établissement définit un profil d'excellence qui souligne ses points forts et met en exergue les passerelles possibles avec les autres. L'objectif est de donner une plus grande visibilité au savoir-faire et de faciliter les choix d'orientation des étudiants qui parfois s'inscrivent sans savoir la motivation réelle de leur démarche. Ainsi, nous nous donnerons les moyens de cartographier précisément l'offre d'encadrement universitaire à l'échelle nationale et de souligner, en creux, les carences et les défaillances du système.

D'ores et déjà, nous pouvons souligner la polarisation de l'offre de formation dans un très petit nombre de disciplines, ce qui laisse orphelines des filières importantes, mais non couvertes par l'offre actuelle. Selon les données du MENFP, en 2009, la comptabilité et la gestion totalisaient 39% des effectifs chez les jeunes gens et 56% chez les jeunes femmes. Cela dénote une certaine routine des étudiants et un manque de choix d'orientation. Cela reflète également l'indigence de l'offre dans des disciplines plus stratégiques (médecine, agronomie, etc.) mais au nombre de places limitées. Rappelons ici que les universités publiques recrutent sur concours et les universités privées se répartissent le reste.

Toujours dans l'idée de maintenir sur place le vivier intellectuel de l'État, du moins dans les premières années des études, les recteurs et doyens d'institutions d'enseignement supérieur plaident en faveur du développement de l'enseignement et de la formation à distance. L'AUF, par le biais des Campus Numériques Francophones est le partenaire idéal pour développer des synergies en matière d'échanges interactifs, de conception, de production et de diffusion de l'information scientifique. Les Plateformes Numériques développées en partenariat avec les partenaires de la CORPUCA ont prouvé leur efficacité lors de la reprise des cours à l'Université Quisqueya en février 2010 avec la visioconférence internationale qui a mis en relation Port-au-Prince, Paris et Montréal, quelques semaines seulement après la catastrophe. Les cours et les produits pédagogiques échangés et produits en ligne par nos partenaires entretiennent un réseau de connaissances vivantes et partagées qui se renforce avec l'usage multiple qu'en font chaque jour de nouveaux utilisateurs. A partir de l'idée que le savoir doit être universel et se partager, l'AUF invite les partenaires à renforcer leur collaboration à travers une Plateforme Numérique Interuniversitaire, relayée dans chaque établissement par un studio, mobile ou fixe, permettant à plusieurs professeurs de produire, enregistrer et diffuser du contenu pédagogique immédiatement téléchargeable en ligne et disponibles sur des supports variés. Ce mode de formation à distance (FOAD) a l'avantage de mobiliser peu de moyens, de se

passer de la contrainte des locaux entre autres. En effet, un studio mobile comportant 5 ordinateurs portables, un routeur et un vidéo projecteur, tient en une mallette d'environ 12 kg et permet, grâce à une connexion internet et une prise électrique, de diffuser à la planète, en temps réel, une information pertinente et approfondie. En plus de Port-au-Prince, les villes des Cayes, de Jacmel et du Cap-Haïtien pourraient être touchées. Une gestion efficace de ce matériel peut accueillir 25 étudiants par jour à raison d'une heure par étudiant, soit un total de 100 étudiants par semaine. Ainsi, les étudiants et salariés haïtiens désirant poursuivre une formation continue peuvent avoir un meilleur accès aux FOAD à travers des conventions. Celles-ci doivent permettre aux étudiants haïtiens de s'inscrire dans les universités étrangères dispensant des formations doctorales dans les matières qui ne sont pas enseignées dans le pays. Notons que cette année un effort particulier est fait pour les candidatures provenant d'Haïti. De même, **un appel à projets** adressé aux établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF les invite à créer et proposer de nouvelles FOAD. Pour l'année 2009-2010, nos FOAD couvrent 5 grands domaines : 1- droit, économie et science politique ; 2- sciences de la société ; 3- sciences exactes et sciences de l'ingénieur ; 4- sciences de la vie et de la terre ; 5- sciences de l'homme. Ces formations se répartissent en licences, masters et DU.

Des bourses de mobilité doivent permettre aux étudiants en fin de cycle ou aux enseignants déjà en poste, d'aller se perfectionner à l'étranger. Les financements peuvent provenir de contrats adossés à des projets de recherche, ou de programmes spécifiques destinés à des filières sensibles: le génie civil, l'architecture, l'informatique, la médecine, l'agriculture, la pêche, etc. Il s'agit d'une double mobilité : celle des enseignants haïtiens, celle des collègues étrangers pour faire des cours et animer des séminaires en Haïti. A cet égard, la mutualisation des ressources humaines devraient permettre de faire bénéficier plusieurs établissements du passage d'un spécialiste pour organiser les cours conjointement avec les autres partenaires et profiter au maximum des cours dispensés à chaque occasion.

La formation professionnelle doit faire l'objet d'un traitement conjoint avec le reste de l'enseignement supérieur. Un système de diplomation parallèle à l'université doit permettre aux artisans et travailleurs détenteurs d'un savoir-faire de le valoriser par l'obtention d'un diplôme qui reconnaisse leur talent. Cela permettrait de valoriser les savoirs vernaculaires qui sont le vivier de la créativité et la condition de la résilience haïtiennes. De même, un tel système autorise des artisans à venir donner des cours et diffuser leur connaissance à des étudiants désireux d'apprendre en-dehors des cadres classiques de l'Université. S'inspirant du modèle du CNAM français, un tel système aurait l'avantage de répondre immédiatement à la demande de formation sans attendre la reconstruction définitive des locaux et bâtiments universitaires.

Le statut de l'étudiant

La condition étudiante reste l'impensé du système universitaire haïtien. A part quelques privilégiés qui bénéficient de bourses publiques, la plupart doivent se livrer à toutes sortes de métiers en parallèle pour financer leurs études, quand ils ne dépendent pas, tout simplement, d'un parent à l'étranger qui paie leurs études. Ce système pervers entretient l'échec et le dilettantisme. Sans un système de bourses généreux et massif, il n'y aura pas de relève des ressources perdues à l'occasion de la crise sismique du 12 janvier 2010. Ces bourses doivent être substantielles et assorties d'un engagement à servir l'Etat au moins deux ans dans les régions où le besoin se fait sentir de leur savoir-faire acquis avec les deniers publics.

Le personnel qualifié était déjà rare avant le 12 janvier, les carences sont devenues des gouffres, difficiles à combler sans un effort sans précédent. Nous recommandons la mise en place d'un système de bourses locales financées par les bailleurs étrangers. L'idée est de former sur place les futures élites de façon à faciliter leur insertion sur le marché du travail et renforcer le tissu social par la création d'une catégorie de cadres et de professionnels déterminés à contribuer au bon fonctionnement de l'État et au développement de la société. Cela présente l'avantage d'injecter de l'argent frais qui sera consommé sur place par des étudiants appelés à devenir des acteurs économiques de premier plan dans la société.

Il faut améliorer l'accueil et l'hébergement des étudiants dans des cités universitaires subventionnées par l'État. Faute de pouvoir offrir un logement décent à tous les étudiants, on pourrait envisager un système de résidences universitaires accessibles à partir du Master. Par ailleurs, un système d'aide au logement dans le secteur locatif privé pourrait permettre à l'État de subventionner l'accès au logement des étudiants les plus démunis, tous niveaux confondus.

Un système de restaurants universitaires répartis équitablement doit permettre d'assurer au moins un repas chaud à chaque étudiant. Ce serait l'occasion de mettre en valeur la cuisine locale à base de produits du terroir haïtien. On peut imaginer les effets induits d'une telle animation juvénile dans les villes qui se verraient ainsi dotées d'une jeunesse cultivée et travailleuse. De ce vivier sortiraient les cadres dont les provinces ont besoin pour sortir de leur durable déclin.

Des mesures particulières doivent être prises pour favoriser l'équilibre des genres dans la répartition des diplômes. De même, il faut, par des actions spécifiques, détecter dans les zones rurales les élèves les plus méritants et les orienter vers des filières d'excellence.

Le statut d'enseignant-chercheur

La condition d'enseignant-chercheur reste à inventer. La plupart des chercheurs sont en fait des consultants qui font des travaux de terrains dans des conditions de pression et des délais de livraison qui ne sont pas exactement les mêmes que la recherche inspirée exige. Les enseignants ont rarement le temps de faire de la recherche. De sorte que la recherche est le plus souvent assurée par des collègues étrangers ou haïtiens à partir de financements obtenus dans des établissements de recherche partenaires étrangers. Il faut développer en Haïti même un corps capable de répondre à la demande sociale d'une éducation de haut niveau et tournée vers les attentes de la société. Il faut revaloriser le salaire des enseignants et encourager la formation continue par une prime à la promotion académique. Une telle démarche est indissociable de la mise en place de laboratoires de recherche dignes de ce nom. Les conventions actuelles sont nombreuses qui permettent à des établissements étrangers de financer et d'accompagner les activités de recherches dans le pays. Ces conventions doivent être systématisées par la création d'une plateforme des universités étrangères impliquées dans les échanges universitaires avec Haïti. Une plateforme par pays partenaire permettrait de rendre plus visibles les cadres de coopération et plus efficaces les programmes de recherche. L'AUF offre la possibilité de créer des PCSI (Projet de Coopération Scientifique Interuniversitaire) qui renforce la capacité d'investigation des établissements haïtiens en développant des programmes communs avec des universités étrangères. Il faudrait en multiplier le nombre et en approfondir les relations. De même on peut étendre les avantages des Laboratoires Mixtes Internationaux (LMI) du système universitaire français, par exemple, aux établissements membres de la CORPUCA de façon à drainer davantage de moyens financiers au profit des chercheurs haïtiens. Les laboratoires ainsi renforcés doivent être accrédités selon un programme quadriennal soumis à l'évaluation de l'ONES et qui serve de repère constant dans la conduite des activités académiques.

Il faut définir un service d'enseignement qui permette la pratique d'une recherche efficiente. Pour cela il faut limiter le nombre d'heures de cours à 200 heures par an et par enseignant. Le reste du service se faisant dans le cadre de la recherche ne peut être évalué précisément, mais laissé à la discrétion de chacun. En revanche, l'ONES pourrait définir un protocole d'évaluation des chercheurs en fixant un nombre minimal de publications annuelles par chercheur et par laboratoire.

Pour une Cité Universitaire Internationale, à plus long terme

Notre idée est d'offrir aux étudiants haïtiens un contexte et une ambiance universitaires à la mesure de notre vision pour une francophonie créative, réellement ouverte sur le monde. Il faudrait, compte tenu de la répartition actuelle des étudiants, renforcer les sciences déficientes et mieux répartir l'offre d'encadrement dans les provinces.

Le plan de relance doit tenir compte d'une double dimension du chantier : il s'agit dans un premier temps d'aider les différents partenaires à reconstruire leurs locaux de façon à reprendre les cours là où les étudiants ont l'habitude de se rendre. Cela proportionne l'aide à la taille et aux besoins spécifiques de chaque membre. Les dommages subis étant en rapport direct avec le patrimoine immobilier, c'est l'UEH qui a subi les plus sévères dégâts. Le projet de rassembler sur le site de Damien semble reposer sur des bases pertinentes. L'UEH dispose de terrains qui pourraient être rapidement viabilisés pour recevoir l'ensemble des facultés sur un seul site. Le projet est évalué à 80 millions de dollars et pourrait prendre la forme de préfabriqués climatisés dont la durée d'usage est d'environ 40 ans. Cela présente l'avantage d'offrir un accueil sécurisé en cas de séisme ou de cyclone, et peu coûteux. Les autres établissements procèdent à la reconstruction de leurs locaux selon des modalités financières qui dévoilent leurs faiblesses et leurs limites : l'INUQUA, l'ESIH, UNDH ont repris les cours dans des locaux provisoires en attendant de reconstruire leurs immeubles démolis ou gravement fissurés. Pour procéder à ces réparations, il a fallu le plus souvent contracter des emprunts à des taux élevés. Toutes mesures susceptibles d'aide à l'obtention de crédits à des taux préférentiels seraient bien inspirées.

Dans un second temps, il est hautement souhaité que les différents établissements se rapprochent physiquement afin de mutualiser certains équipements et créer une atmosphère propice à la recherche et aux études. Avec une population d'environ 60 000 étudiants, débouchant sur la délivrance d'environ 2000 diplômes par an, il est important de souligner à la fois l'offre d'encadrement pléthorique (quantitativement) et la qualité médiocre de l'éducation scientifique dispensée dans la plupart des établissements haïtiens. Beaucoup d'universités ne le sont que de nom et répondent davantage aux critères de rentabilité financière que d'excellence académique. Il faut resserrer l'offre, rationaliser la carte de l'enseignement supérieur et relever le niveau des enseignants.

Pour y arriver il faut envisager une double mutation à la fois physique et académique. Sur le plan physique, cela passe par la création de quatre grands pôles universitaires régionaux, et sur le plan académique, par la création d'une instance scientifique

pour organiser la recherche et l'enseignement supérieur dans le pays. Port-au-Prince, le Cap-Haïtien, les Gonaïves et les Cayes ont la taille suffisante pour être organisées chacune en PRES régionaux regroupant les activités de différents établissements publics et privés de leurs circonscriptions respectives. Les trois pôles universitaires de province pourraient être créés selon des orientations thématiques spécifiques. L'intérêt est d'en faire d'authentiques pôles capables de recruter à l'échelle nationale pour la discipline de leur spécialisation. Cela aurait l'avantage de favoriser la décentralisation et de mieux répartir les ressources humaines du pays.

Chaque PRES peut bénéficier d'une politique de regroupement physique dans un campus commun à partir du Master. Cet espace moderne mettant l'accent, entre autres, sur les NTIC, devrait être un embryon de technopôle où se forme et se diffuse une nouvelle élite de cadres aptes à prendre la relève et relancer le pays sur de nouveaux rails.

Cet ensemble peut prendre la forme d'une Cité Universitaire Internationale où les différents partenaires seraient invités à construire, équiper et assurer le financement de bourses pour un pavillon au sein du campus. On pourrait y trouver une bibliothèque, une salle de conférence, un laboratoire de sciences expérimentales, un complexe sportif, les antennes de tous les organes de la recherche et de l'enseignement représenté sur place, avec un système de distribution de diplômes en double validation (nationale et internationale).

Avantages attendus : sites communs, loin de la ville, en pleine campagne, architecture moderne, énergie solaire, industries propres. Faire du campus un modèle de développement durable et de gouvernance locale par élection des responsables et discussion des décisions d'intérêt collectif. La résidence universitaire permet de résoudre le problème du transport. Les étudiants mettent en moyenne une heure pour accéder à leur lieu de cours, et les transports représentent un poste budgétaire important dans les dépenses mensuelles. Ainsi se trouveraient résolus les problèmes de retard et d'absentéisme chroniques dans l'enseignement supérieur, aussi bien des étudiants que de certains professeurs. Il faut envisager un système de subvention des transports pour les étudiants et les collègues qui ne logent pas sur le campus.

ANNEXES

- 1- *Bilan du séisme et mesures prises par les établissements universitaires haïtiens membres de la Conférence régionale des recteurs, des présidents et des directeurs d'institutions universitaire membres de l'Agence universitaire de la Francophonie dans la Caraïbe (CORPUCA).*
- 2- *Déclaration commune des établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA.*
- 3- *Déclaration de Paris*
- 4- *Synthèse des travaux du Groupe de Travail sur l'Education et la Formation (GTEF) à Club Indigo (Port-au-Prince – Haïti).*

ANNEXE 1

25 et 26 Février 2010

UNAPEC, REPUBLIQUE DOMINICAINE

BILAN DU SEISME ET MESURES PRISES PAR LES ETABLISSEMENTS

UNIVERSITAIRES HAÏTIENS MEMBRES DE LA CORPUCA

(Rapport préparé par Wilson Laleau,

Vice-recteur académique à l'UEH,

vice-président de la CORPUCA, coordonnateur du CRP)

Sommaire

- I. Bilan du séisme
- II. Stratégies de reprise
- III. Attentes des établissements universitaires de la CORPUCA
- IV. Conclusion

I. Bilan

- a) Le bilan suivant (tableau.1) reprend les informations collectées auprès des établissements universitaires membres de la CORPUCA en Haïti. Ce bilan ne prend en compte que les cas des personnes identifiées disparues immédiatement après le séisme du 12 Janvier 2010. Les amputés ou les blessés graves ne sont pas considérés. De plus, le cas des personnes particulièrement touchées dans leurs familles ou ayant perdu leur maison et qui ont tout simplement quitté le pays n'est pas non plus pris en compte dans le bilan - même si cela va peser beaucoup dans les décisions pour la reprise des activités académiques. L'Ifgcar est le produit d'un consortium impliquant en principe l'UEH, l'UNIQ et l'UAG. Il a été ajouté dans la liste comme neuvième institution parce que son système de gestion et son mode de fonctionnement le rangent à part dans le système universitaire Haïtien.
- b) Ce bilan présente la synthèse des informations sur le nombre de personnes disparues selon qu'elles sont étudiants, professeurs ou personnels non académiques (PNA), l'état des bâtiments et les mesures d'urgences prises par les établissements en vue de la reprise des activités académiques. Comme on le notera plus loin, même si les problèmes semblent les mêmes, les stratégies sont différenciées. En effet, ces huit (8) établissements universitaires haïtiens se différencient :
 - par leur statut (une université d'Etat, deux établissements publics d'enseignement supérieur spécialisé : CTPEA, ENST ; trois universités privées dont une catholique : UNIQ, UNDH, Université Caraïbe ; une Ecole : ESIH et un institut : INUQUA) ;
 - par leur taille – l'UEH compte plus de vingt cinq mille étudiants (environ 76% des effectifs étudiants de ces établissements membres) tandis que l'ENST ne compte que 130.

- c) Le total des lignes n'est pas égal au total des colonnes parce qu'il n'a pas été facile de ventiler les informations pour l'Université Caraïbe au moment de la collecte. Au total, ces établissements ont enregistré quatre cent cinquante quatre (454) morts dont trois cent quarante (340) pour la seule UEH où pour une seule faculté, la Faculté de Linguistique Appliquée, plus de deux cent cinquante étudiants ont été emportés avec le Doyen Pierre Vernet et un Vice-Doyen M. Wesner Méran.
- d) La situation des bâtiments est très inégale. L'ESIH, l'UNIQ, l'ENST, l'UEH ont été particulièrement touchées. Leurs bâtiments ont été ou bien complètement effondrés ou sont irrécupérables. L'Université Notre-Dame d'Haïti a perdu les trois quarts (3/4) de ses édifices à Port-au-Prince. A part l'Université Caraïbe, presque tous les autres établissements ont pu récupérer toutes leurs archives.
- e) Tous les établissements disent subir une forte pression de la part des étudiants qui comptent reprendre leurs cours pour ne pas perdre leur année académique. Ici les problèmes sont identiques parce que même pour les quelques rares établissements où les murs restent debout les étudiants ont développé une phobie du béton. Il n'est pas envisageable de reprendre les activités académiques suivant les mêmes conditions qu'avant le 12 Janvier. A part l'ESIH qui a pu trouver à louer un bâtiment dont la couverture est en tôle, tous les établissements sont à la recherche de structure provisoire pour reprendre leurs activités. Certains recherchent des tentes, cependant lors des discussions, il est apparu que ces dernières ne remplissent pas toutes les conditions de sécurité en présence d'autres types de problèmes tels que les cyclones par exemple. La saison cyclonique arrive dans deux mois.

Tableau 1 Bilan du séisme selon l'établissement universitaire et mesures d'urgence

	Effectifs étudiants	Pertes humaines				Situation des bâtiments	Mesures d'urgence
		Prof.	Étudiants	PNA	Total		
CTPEA	150		1		1	Bâtiment récupérable Laboratoire informatique détruit	Recherche de tentes pour le redémarrage des activités académiques Reprise : 29 Mars
ENST	135	2			2	Effondrés	Cherche à sous-traiter une partie de ses activités avec d'autres institutions (une forme démutualisation). Reprise : 1 Avril
ESIH	1000	1	13		14	Complètement détruit/ laboratoire informatique détruit	Priorité aux finissants. Location d'un nouveau bâtiment à Delmas Reprise : le 15 Mars
Université Caraïbe	1000	2	44	4	50	Effondrés /pertes d'archives et de labo	Recherche de tentes pour le redémarrage/ utilisation du campus de Montrouis
UEH	25.800	20	300	20	340	Neuf (9) bâtiments sur 13 à PAP inutilisables (effondrés ou à abattre). Trois des quatre autres peuvent être réutilisés après des travaux plus ou moins importants. Une seule faculté, la Faculté d'Odontologie peut être utilisée immédiatement	Priorité aux étudiants finissants (mémoire de sortie) Programme de service Civique (en matière légale et juridique/économique) Appui psychosociologique aux personnes vivant dans les 600 camps Organisation d'un forum national sur la refondation de l'État mobilisant les universitaires Haïtiens et étrangers; Reprise : 3 Mai 2010 (A partir de maisons préfabriquées sur le terrain de Damien/ Mise en place de campus numérique à Port-au-Prince et dans les neuf autres départements pour appuyer les Écoles de Droit de Province)
UNDH	3000	2	9		11	5 bâtiments effondrés ou endommagés de façon irrécupérable à PAP et à Jacmel	Programme d'assistance psychothérapeutique en faveur d'étudiants et de professeurs Programme de service à la communauté. Reprise : 9 Mars 2010
UNIQ	1800	9	16		25	Complètement détruits	Priorité aux finissants de toutes les Facultés. Propédeutique générale pour les nouveaux admis. Service à la communauté. Reprise : le
INUQUA	3.000	2	1		3	Fissurés, hors d'usage	Recherche de tentes pour redémarrage des activités sur un nouveau terrain à Tabarre Reprise : Avril
Ifgear		2	7		9	Complètement détruits	UAG accueille tous les étudiants provisoirement à partir du 1 ^{er} Mars
TOTAL		40	391	20	454		

II. Stratégies pour la reprise

1. Comme il a été dit plus haut, la plupart des problèmes sont communs à l'ensemble des établissements. Les responsables disent vouloir profiter de ces circonstances pour « refonder » le système d'enseignement supérieur haïtien. Pour ne pas ajouter de la pagaille à de la pagaille. C'est pourquoi la stratégie adoptée comprend les trois étapes tout à fait similaires d'un établissement à l'autre même si l'ampleur de la tâche diffère. Ils distinguent les actions à mener à court terme, et moyen/long terme. Le court terme étant défini comme la période préparatoire au lancement des activités académiques proprement dites, il va de deux à quatre mois selon l'Université.
2. Ainsi donc, à court terme tous les établissements veulent trouver des locaux provisoires pour héberger leurs facultés et administrations. Ils souhaitent pouvoir reconstituer au moins en partie les laboratoires. Beaucoup donnent à court terme la priorité aux étudiants finissants. Dans le cas de l'UEH, de l'UNIQ et de l'ESIH par exemple, il s'agit de mobiliser les professeurs disponibles pour encadrer les étudiants finissants qui doivent, pour obtenir leur diplôme, se soumettre à l'exercice de rédaction d'un mémoire de sortie. De plus l'UEH, l'UNDH et l'UNIQ ont mis en place un programme de service à la communauté. Pour l'UEH, ce programme concerne tout type d'activités en appui aux agences gouvernementales dépassées par l'ampleur des dégâts causés par la catastrophe. Cela concerne par exemple l'établissement des actes d'état civil pour les disparus, l'assistance aux blessés postopératoires, l'assistance psychothérapeutique, etc. Ils espèrent aussi profiter de cette période pour lancer un vaste programme de recyclage en faveur des enseignants. Ce programme est envisagé dans le cadre des partenariats à établir avec des universités étrangères dans lesquelles des enseignants accepteraient dans leurs chaires des collègues haïtiens pour une période de un à deux mois. L'objectif visé est de permettre à ces derniers de revisiter leur syllabus de cours, actualiser leurs connaissances et échanger sur les nouvelles méthodes d'enseignement. C'est une façon d'aider aussi certains à se faire une cure psychologique après le choc du 12 Janvier.
3. L'UEH envisage à court terme en partenariat avec les autres établissements membres de la CORPUCA d'organiser un « Forum sur la Reconstruction d'Haïti ». Elle compte mobiliser les universitaires et experts nationaux et internationaux pour traiter des thématiques les plus diverses ayant rapport à l'économie, la citoyenneté, la gouvernance politique, la décentralisation, l'état, l'environnement et l'aménagement du territoire, le développement durable dans un contexte de très grande vulnérabilité, le rôle de l'Université dans la reconstruction du pays, etc.

4. A moyen terme, il s'agira de consolider les actions entreprises. Il faudra pour ce faire travailler dans deux directions suivant une stratégie d'alliance : 1) Mobiliser la communauté haïtienne sur les enjeux réels de l'enseignement supérieur et les coûts sociaux de son organisation actuelle. Un des moyens d'y parvenir est de porter la presse à s'intéresser réellement au problème en faisant émerger les acteurs susceptibles de faire avancer la cause. L'objectif est de faire adopter une loi-cadre sur l'enseignement supérieur haïtien. Le CRP (Comité Régional de pilotage du suivi des résolutions prises lors des séminaires organisés en 2007-2008 sur la Gouvernance universitaire) cherche à réaliser de concert avec la commission présidentielle sur l'éducation un forum sur l'enseignement supérieur haïtien dans le but de sensibiliser les politiques sur l'urgence de cette loi-cadre ; 2) Prendre l'initiative de promouvoir la mise en place d'une autorité nationale pour encadrer et réguler le développement du système. La plupart des universités haïtiennes membres de la CORPUCA sont d'accord pour se constituer une Conférence des Recteurs. Elle sera élargie et complétée au fur et à mesure que d'autres universités se renforceront et se soumettront aux normes auxquelles elles se seront elles-mêmes assujetties. Cette Conférence choisira un ensemble de personnalités du monde universitaire haïtien vivant en Haïti et/ou dans la diaspora pour former un Conseil National de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Technologie (CONESRT). Des représentants du gouvernement seront également membres de ce Conseil qui aura un statut d'institution indépendante. Il deviendra l'interlocuteur privilégié du pouvoir politique, des acteurs sociaux et économiques. Il sera l'institution nationale en matière d'accréditation et de contrôle de la qualité du système.
5. Dans le cadre de l'UEH, sur la base du bilan du séisme du 12 Janvier, le Conseil de l'Université a pris, le 5 Février 2010, la résolution de reloger l'Université et de regrouper les Facultés par champs disciplinaires. Le terrain de Damien où se trouve la Faculté d'Agronomie a été retenu pour ce faire. Le Conseil Exécutif doit présenter dans les meilleurs délais ce projet de redéploiement de l'Université dont les premières activités pour la reprise sont fixées au 3 Mai prochain. Le plan qui n'est pas encore terminé prévoit d'utiliser les maisons préfabriquées pour construire le campus provisoire. Ces maisons seront utilisées également pour abriter les campus numériques que l'UEH compte mettre en place en appui aux Ecoles de Droit et d'Economie de Province et pour renforcer la formation dispensée en sciences de base.
6. A long terme, c'est-à-dire à partir de la prochaine année académique, l'attention sera portée sur l'harmonisation des cursus, la mise en place de diplômes communs et le développement de référentiels communs de crédits comparables avec les autres partenaires de la CORPUCA. L'érection de campus définitifs et l'extension de l'Université dans le sens

de sa véritable démocratisation et sa décentralisation compléteront le processus de modernisation du système universitaire haïtien.

III. Les attentes des établissements universitaires haïtiens de la CORPUCA

Une grande mobilisation internationale s'est manifestée en faveur d'Haïti à la suite du 12 Janvier. Les établissements universitaires veulent rappeler les trois principes sur lesquels doit se fonder cet appui pour qu'il ait son plein succès. Premièrement, il doit profiter des circonstances nées de la catastrophe pour aider à refonder le système. Deuxièmement, il doit prendre garde à ne pas faire plus du même en ajoutant de la pagaille à de la pagaille. Troisièmement, si l'objectif est de renforcer le système universitaire haïtien, ceux qui veulent vraiment aider doivent le faire en Haïti et avec les haïtiens.

Les établissements universitaires haïtiens souhaitent

- que la CORPUCA les appuie dans leur restructuration ;
- qu'elle les aide à monter les projets pour la recherche de financement ;
- qu'elle appuie le recyclage et la mise en place de programmes spéciaux de formation des enseignants dans le cadre des bourses offertes par l'AUF ou d'autres agences.
- Pour l'UEH en particulier, que la CORPUCA puisse mettre à sa disposition dans les meilleurs délais une expertise lui permettant de mener à bien le vaste programme de regroupement des facultés par champs disciplinaires, un défi auquel elle ne peut se soustraire.

IV. Conclusion

Enfin, comme représentants des établissements universitaires Haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF, nous voulons ici rappeler notre demande ferme (comme déjà affirmé dans notre déclaration de Santo-Domingo, Corpuca 26 février 2010), à savoir que les moyens importants qui seront mis à la disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche en Haïti, par de nombreux acteurs nationaux et internationaux du développement éducatif, doivent impérativement être utilisés dans le cadre d'un programme intégré et cohérent, d'un projet global d'ensemble, ce qui est une condition, à nos yeux incontournable, de la valorisation des moyens dans le cadre du développement durable d'Haïti.

DECLARATION COMMUNE DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES
HAITIENS MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DES RECTEURS, DES
PRESIDENTS ET DES DIRECTEURS D' INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES
MEMBRES DE L'AUF DANS LA REGION DES CARAIBES (CORPUCA) ET DE
L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF) SUR LA
REFONDATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE EN
HAITI

(adoptée le 26 février 2010, à l'occasion de la réunion organisée par la CORPUCA et l'AUF dans les locaux de l'Université APEC de Santo Domingo en République dominicaine)

1 - PREAMBULE

1-1 Les établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF se sont réunis avec les autres membres, les 25 et 26 février 2010, pour évaluer la situation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en Haïti, suite au séisme du 12 janvier. D'un commun accord, ils ont déploré l'ampleur des pertes humaines. Ils ont constaté l'importance des destructions matérielles enregistrées.

1-2 Les établissements universitaires haïtiens susdits font leurs les conclusions de la Conférence mondiale sur l' Enseignement supérieur tenue à Paris, sous l'égide de l' UNESCO, en juillet 2009 : « A aucun moment, dans l'histoire de l' Humanité il n'a été plus important d'investir dans l' Enseignement supérieur pour promouvoir le développement solidaire et durable des pays » .

1-3 Dans cet esprit, ils réaffirment l'importance de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la reconstruction et le développement d'Haïti et souhaitent, en conséquence, être représentés dans les différentes conférences internationales qui y seront consacrées, pour que soient pris en compte les besoins spécifiques en termes d'infrastructures et de formation des cadres et des chercheurs.

1-4 Ils ont constaté qu'un mouvement de solidarité universitaire internationale s'est immédiatement et massivement manifesté au lendemain de la catastrophe et que des aides nombreuses et diversifiées ont été annoncées par les États et les grands opérateurs publics et associatifs de la coopération dans le secteur des formations supérieures.

2 - OBJECTIFS

2-1 Les établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF estiment que toute la communauté universitaire haïtienne doit s'organiser pour parler d'une même voix face aux donateurs et exprimer ses principes, stratégies et priorités afin que les appuis attendus correspondent à leurs besoins et à ceux de l'avenir du pays. La présente déclaration commune témoigne de leur engagement dans cette démarche de coordination, de programmation et de formulation de leurs objectifs nationaux.

3 - PRINCIPES, STRATEGIES ET PRIORITES

3-1 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF considèrent que les moyens qui seront mis en œuvre devront permettre, à partir de la situation de destruction généralisée qu'ils affrontent, non une simple reconstruction mais une

véritable refondation de l' Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti, sur des objectifs d'amélioration et de réorganisation qualitative, notamment en matière de gouvernance universitaire, de formation à la Recherche et par la Recherche et de préparation à l' Emploi.

3-2 Ils insistent sur la nécessité, dans le contexte actuel, de réfléchir à une carte universitaire, comme élément de levier d'un aménagement du territoire en matière de formation, qui pourrait servir d'exemple à d'autres secteurs et également sur l'intérêt d'un regroupement et d'une mutualisation de certains services.

3-3 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF expriment leur volonté de reprendre au plus vite leurs activités d'enseignement. Ils attendent de la Communauté internationale qu'elle s'inscrive dans une logique de priorité donnée à la reprise des formations universitaires en Haïti même. Dans le même temps, ils souhaitent que les offres nombreuses de bourses de mobilité faites dans le cadre de l'aide internationale soient gérées selon des choix, des méthodes et des critères qui favorisent l'achèvement des cursus pour les formations continues et les étudiants finissants, la poursuite des travaux des doctorants, et préparent le retour au pays de ces étudiants et leur réintégration dans leurs universités (notamment pour y renforcer les ressources professorales existantes), leurs entreprises ou leurs administrations haïtiennes d'origine.

3-4 Vu les pertes dues à la catastrophe, il est plus que jamais nécessaire d'aider à la formation de nouveaux enseignants chercheurs pour les universités haïtiennes. En attendant et pour répondre à l'urgence, l'Enseignement supérieur haïtien aura besoin d'une aide internationale sur les formations pédagogiques et scientifiques et de gestion administrative pour terminer les programmes en cours, soit sous forme présentielle, soit sous forme d'enseignement à distance.

3-5 Il va sans dire qu'un accompagnement en locaux, en matériels, en infrastructures numériques, en laboratoires techniques, en bibliothèques et documentation, est actuellement indispensable pour la reprise des activités et que l'aide de la Communauté internationale est particulièrement urgente à cet égard.

3-6 La présente déclaration commune est accompagnée de dossiers et de documents précisant le bilan des destructions et des dégâts matériels et des pertes humaines provoqués par le séisme, ainsi que les besoins, les attentes et les projets énoncés par les établissements signataires, accompagnés d'une budgétisation et d'un calendrier d'opérationnalisation.

3-7 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF sont conscients que la refondation de l' Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti ne pourra se passer, pour atteindre ses objectifs, de cadres institutionnels : d'une part, un cadre national et gouvernemental de pilotage et de définition des politiques, d'autre part un cadre d'association et de mutualisation des universités, qui sera le porte parole de leurs intérêts conjoints et l'interlocuteur privilégié de la structure publique chargée de l'Enseignement supérieur.

3-8 Ils considèrent que, dans l'attente de la mise en place de tels cadres, la CORPUCA et l'AUF constituent des réseaux représentatifs (2/3 des effectifs des étudiants haïtiens), qualifiés pour s'exprimer. Ils proposent par ailleurs que des universités non membres de la CORPUCA et de l'AUF dans la Caraïbe puissent également s'associer à la démarche qui est en cours.

3-9 Enfin, les établissements universitaires signataires rappellent que les moyens importants qui seront mis à la disposition de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti, par de nombreux acteurs nationaux et internationaux du développement éducatif, doivent impérativement être utilisés dans le cadre d'un programme intégré et cohérent, d'un projet global d'ensemble, ce qui est une condition, à leurs yeux impérative, de la valorisation de ces moyens dans le cadre du développement durable d'Haïti.

Université d'Etat d'Haïti

Université Notre Dame d'Haïti

Université Quisqueya

Ecole Supérieure d'Infotronique d'Haïti

Ecole Nationale Supérieure de Technologie

Institut Universitaire Quisqueya Amérique

Centre Technique de Planification et d'Economie Appliquée

Université Caraïbe

Déclaration de Paris

Les représentants de la communauté académique et scientifique française et les responsables des institutions d'enseignement supérieur haïtiens membres de la CORPUCA, réunis à Paris les 11 et 12 mars, à l'invitation du gouvernement français :

- Consternés par la catastrophe qui a frappé Haïti tout entier et l'Université haïtienne en particulier lors du séisme du 12 janvier,
- Conscients de l'ampleur des dégâts et de l'importance de l'aide à mobiliser pour gérer l'urgence et pour préparer la reconstruction du pays à moyen et long termes,
- Assurés que la France peut fournir un appui particulièrement significatif dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Convaincus que l'efficacité de l'effort de coopération à mettre en place est intimement liée à la qualité de sa coordination et de sa cohérence globale,
- Intéressés à rechercher la meilleure coordination des nombreuses actions de solidarité en faveur d'Haïti,
- Résolus à engager la reconstruction et même la refondation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Haïti,
- Reconnaissant le rôle fondamental de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la reconstruction et le développement économique,
- Considérant que les dispositifs de formation doivent reposer sur des infrastructures modernes, sur des ressources humaines de qualité et sur un environnement intellectuel, culturel et professionnel attractif,

Et en accord avec l'Agence Inter-établissements de la Recherche pour le Développement (AIRD), la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR),

1. demandent à la communauté internationale de sanctuariser une part significative – estimée à 500 millions d'euros sur 10 ans, ou au moins équivalente, en proportion, à la part que les pays développés consacrent au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche – de l'aide financière internationale qui sera décidée à l'occasion de la conférence de New-York du 31 mars 2010,
2. s'engagent à mettre en œuvre les conclusions des travaux des rencontres universitaires France – Haïti des 11 et 12 mars à Paris.

Paris, le 12 mars 2010

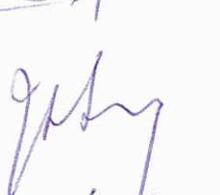
Les signataires de la Déclaration de Paris

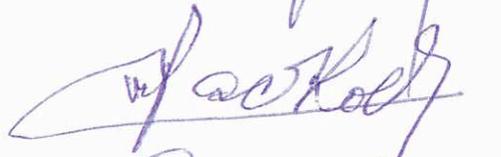
 Directeur UNDIH

 recteur AUF

 DG AIRD
recteur U.E.H

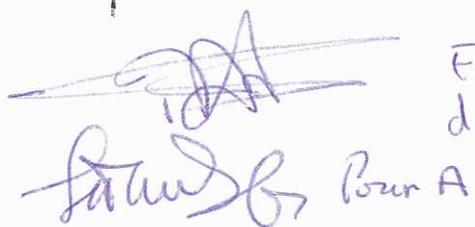
 DG AIRD
Inesident CORPUCA

 Rectrice Université Carri

 DIRECTEUR ENST

 CTRPEA

 Université

 Ecole Supérieure d'Infophonique
d'Art. (ESIH)
Pour A.G. INUQUA

SYNTHESE DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION (GTEF) A CLUB INDIGO (PORT-AU-PRINCE)

La première journée a été l'occasion de faire un tour d'horizon en forme d'état des lieux, d'état des liens et d'état des moyens du système universitaire et de recherche haïtien.

Les travaux ont commencé par les déclarations des responsables venus apporter leur appui aux travaux. Monsieur le Premier Ministre, le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, la directrice de la Direction de l'Enseignement Supérieur, le président de la Chambre de Commerce, Réginald Boulos. Ayant présenté les résultats d'une enquête faite en 2008, les présentations ont insisté sur l'intérêt de l'enseignement supérieur dans le développement du pays. Ils ont rappelé la convergence de leurs ambitions pour des universités haïtiennes renforcées et une recherche de qualité, indispensables se remettre des endommagements subis le 12 janvier 2010 et assurer le développement durable du pays.

Les travaux se sont poursuivis par un historique du recteur Jacky Lumarque, hôte de la rencontre en tant que responsable du GTEF, groupe de travail sur l'Education et la Formation créé par le gouvernement pour réfléchir à un plan de rénovation du système universitaire national. De cette présentation on retiendra surtout cette idée que le système universitaire et la recherche étaient déjà dans une situation inquiétante avant le 12 janvier 2010. Monsieur Lumarque a rappelé les différentes phases de l'agrégation successive des instances qui aujourd'hui forment l'UEH. Cette diversité qui aurait pu être un signe de santé dénote à l'inverse l'absence de mesures publiques pour le développement d'un système universitaire viable. Dans le vide créé par l'absence de politiques publiques, la prolifération des universités (pas moins de 200, dont à peine 47 sont reconnues par l'Etat) a donné lieu à une dilution des exigences académiques. Le manque de locaux, le manque de moyens et le manque de ressources humaines ne sont pas une conséquence du séisme, mais celui-ci les a rendus plus aigus. C'est pour cela qu'il faut profiter des circonstances créées par le séisme pour créer un ministère de l'enseignement supérieur capable de lever le défi d'un système universitaire viable avec un vrai budget, des moyens renforcés et surtout un plan de développement académique dans la durée. L'ambition est de faire d'Haïti un pôle d'excellence à l'échelle de la Caraïbe. Lumarque se prononce pour la création de quatre pôles universitaires avec une définition d'un véritable statut de l'étudiant.

Après la présentation de Jacky Lumarque, les participants sont invités à un débat avec les différentes personnalités présentes. Puis les travaux se poursuivent en ateliers thématiques ayant chacun un rapporteur :

- ❖ Développement des capacités de recherche : Evens Emmanuel
- ❖ Formations des ressources humaines : Cary Hector et Sabine Manigat
- ❖ Réseaux Universitaires : Alain Arconte
- ❖ Financement : Paul Wallace et Georges Mérisier
- ❖ Infrastructures: Charles Manigat et Yves Voltaire

On peut définir les objectifs des présentations en trois sortes d'exigence. Le besoin d'établir un état **des lieux** apparaît d'abord comme la préoccupation la plus brûlante. Les intervenants rappellent l'opportunité d'un inventaire exhaustif du système universitaire. Il s'agit rien moins que de reconstruire les murs. 80% des infrastructures universitaires ont été anéantie par le séisme. Toutes les universités ont été touchées, mais la situation de l'UEH, qui rassemble près de 50% des étudiants haïtiens, mérite une attention particulière. A cet égard, le père Yves Voltaire insiste sur la nécessité de permettre à l'UEH d'avoir un vrai campus et de décentraliser l'offre de formation par la création de quatre pôles à travers le pays. L'UEH en a déjà les capacités foncières, rappelle le recteur Jean Vernet Henry. Mais les petites structures d'enseignement ont souffert également du séisme et il semble important de les aider à se remettre de la crise, de façon à saluer leur rôle de soupape de substitution en l'absence d'un système public de formation supérieure et professionnelle. L'idée est de faire fond sur les forces locales afin de les aider à se relever et se renforcer.

Les travaux en ateliers ont également porté **sur les liens**, à deux échelles. A l'interne, pour stigmatiser la complication du système de gouvernance de l'enseignement supérieur et la difficulté de réformer, faute d'un leadership académique. Les participants se prononcent en faveur d'un système de régulation qui contrôle le mode d'attribution des diplômes. Les analystes insistent sur la nécessité de renforcer la proportion des professeurs titulaires d'un doctorat. A peine 10%, dont seulement 2 HDR. Pour renforcer les capacités de l'enseignement universitaire, il paraît indispensable de favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs dans le cadre des coopérations universitaires déjà existantes. Evens Emmanuel insiste sur l'urgence de renforcer les coopérations existantes et de poursuivre dans la lignée des la Déclaration de Paris où les partenaires haïtiens ont exprimé leur désir de renforcer des filières-clés. Il propose un programme de formation de 1000 docteurs sur 10 ans. Dans ce même ordre d'idée, le Professeur Cary Hector réclame l'organisation d'assises nationales pour faire une radioscopie sans concession du système et des capacités humaines. Il se prononce pour le renforcement de la coopération avec les universités de la Caraïbe et une systématisation des bourses locales. Pour former sur place les élites académiques et leur inculquer le goût de rester au pays après leur formation. L'idée d'une université de solidarité latino-américaine à Jacmel et aux Cayes semble trouver écho dans la volonté manifestée par les partenaires hispanophones, des dominicains en particulier, de renforcer l'offre de formation en Haïti. Ce serait l'occasion de renforcer les collaborations universitaires entre les deux pays qui se partagent l'île et qui n'ont jamais eu une fenêtre historique aussi propice à des retrouvailles amicales et fructueuses sur le plan de l'université et de la recherche.

L'état des **moyens** financiers souligne l'indigence des universités haïtiennes. Les bailleurs de fonds internationaux n'ont jamais fait de l'enseignement supérieur une priorité. Il ne faut pas s'en étonner dit le professeur Paul Wallace : tout l'effort de coopération s'est porté sur le secondaire et le primaire. A cet égard, il rappelle la diversité de la coopération entre des écoles américaines et des établissements nationaux qui ont pu bénéficier de l'aide d'urgence d'établissements publics ou privés. Un tel système de coopération décentralisée pourrait s'étendre à l'enseignement supérieur. Le défi n'est pas seulement d'aller chercher les ressources, mais aussi d'avoir des instances de programmation des dépenses de façon à proportionner les fonds alloués à la pertinence des filières et la qualité des établissements. Paul Wallace se prononce en faveur d'un ministère de l'enseignement supérieur capable de jouer ce rôle de régulation et de pilotage du système universitaire et de la recherche en Haïti.

Synthèse de

Inmaculada Madera, Vicerrectora para Asuntos Docentes; Estudiantiles e Internacionales
UNAPEC

et Jean Marie Théodat, directeur de l'AUF,